

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
Séance du 16 mars 2008**

L'an deux mil huit et le seize mars à 11h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Olivier DELEVOYE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Annie DHELIN, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Laurence LEFEBVRE, Jean-Marie PETIT, Franck SARRE ;

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 15 membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 15 membres

DATE DE CONVOCATION : 10 mars 2008

DATE AFFICHAGE : 10 mars 2008

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Melle Marie FOUTRY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2 – ELECTION DU MAIRE

M. Jean BEAREE a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

M. Jean BEAREE a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après un appel de candidatures au poste de maire pour lequel M. Alain DUTHOIT est candidat, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

M. Alain DUTHOIT : 15 voix

M. Alain DUTHOIT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

3 – CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

M. Alain DUTHOIT, élu maire, prend la présidence de l'assemblée.

Il rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour la création de 4 postes d'adjoints au maire.

4 – ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier adjoint :

M. Jean BEAREE demande la parole pour expliquer qu'il a décidé en accord avec M. le Maire de ne plus postuler au poste de 1^{er} adjoint. Il souhaite laisser cette place après l'avoir exercé pendant un mandat.

Suite à l'appel à candidature, M. Serge WATTEEUW fait part à l'assemblée de sa candidature.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu

M. Serge WATTEEUW : 15 voix

M. Serge WATTEEUW ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

Election du Second adjoint :

M. Jean BEAREE fait part de sa candidature.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

M. Jean BEAREE : 15 voix

M. Jean BEAREE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

Election du Troisième adjoint :

Suite à l'appel à candidature, M. Franck SARRE propose sa candidature.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

M. Franck SARRE : 15 voix

M. Franck SARRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Election du Quatrième adjoint :

Suite à l'appel à candidature, Mme Annie DHELIN fait acte de candidature.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

Mme Annie DHELIN : 15 voix

Mme Annie DHELIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions

M. le Maire lève la séance à 11h45.

Le Maire,

Alain DUTHOIT

La secrétaire,

Marie FOUTRY